

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	20						
<hr/>								
Date de la convocation : 04 mars 2025								
Date d'affichage : 04 mars 2025	<b>Présents :</b> Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER.							
Vote : Pour : 20	<b>Présents par procuration :</b> Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.							
Contre : 0	<b>Absent :</b> Pierre JUILLARD, Jean BOUCHER.							
Abstention : 0	<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE							

**OBJET : OPERATION FACADES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Vu la délibération du 18 Juillet 2024 approuvant le règlement «Opération Façades cœur de ville 3<sup>ème</sup> tranche» ;

Considérant les dossiers de demande de subvention reçus complets ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes, sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux :

Au titre de l'AAP VILLAGE REMARQUABLE 2024

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE\_012\_2025-DE

A G E D I

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
AMILHAUD Jean-Pierre	16 313,27 €	14 043,27 €	2 808,65 €
CHAPAT Anne-Marie	17 186,00 €	13 542,00 €	2 708,40 €
ANDRE Julie	23 136,00 €	13 865,00 €	2 773,00 €
TURQUET Jacques	17 155,84 €	17 155,84 €	3 431,20 €
BOUVET Christian (8 Rue Marchadial)	8 644,32 €	2 107,52 €	421,50 €
BOUVET Christian (10 Rue Marchadial)	6 578,28 €	6 018,28 €	1 203,65 €
BOUCHER Jean	25 059,44 €	25 059,44 €	5 000,00 €
ARGENTIE Anne	6 456,91 €	6 456,91 €	1 291,40 €
LESCAL Camille	31 836,80 €	31 836,80 €	5 000,00 €
MACAULT Jean-Claude	6 480,20 €	6 480,20 €	1 296,05 €
SCI Les Telhs	18 448,44 €	18 448,44 €	3 689,70 €
SCI VETEMURAT	7 133,00 €	6 474,00 €	1 294,80 €
DA COSTA André	11 285,00 €	11 285,00 €	2 257,00 €
TOTAL	195 713,50 €	172 772,70 €	33 175,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le versement des subventions aux personnes indiquées ci-dessous sous réserve du respect du règlement des opérations façades.
- **PRECISE QUE** le versement de la subvention interviendra à l'achèvement des travaux ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2025 et suivants opération 172 Cœur de ville, chapitre 20 Subventions d'équipements versées, article 20422 ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

 Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire 

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse W*

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de réception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE\_012\_2025-DE

A G E D I